

Droits d'auteurs & Licence CC-BY

Quels sont mes droits d'auteur ?

Vos droits d'auteur sont composés de deux types :

- Les droits patrimoniaux (Monopole d'exploitation) composés de trois types de droit :
 - Le droit de reproduction (Édition, production d'exemplaires, traduction)
 - Le droit de représentation (Lecture publique, mise en scène, diffusion)
 - Le droit d'adaptation (Œuvres dérivées)
- Les droits moraux (Droit de faire respecter l'œuvre) composés de quatre types de droit :
 - Le droit à la paternité (Mention du nom de l'auteur lors de toute utilisation de l'œuvre)
 - Le droit de divulgation (Choix de publier l'œuvre)
 - Le droit de retrait/repentir (Choix de retirer l'œuvre)
 - Le droit au respect de l'intégrité (Aucune modification de l'œuvre sans consentement de l'auteur)

Quels sont les droits d'auteur que je cède aux éditeurs de revues scientifiques (via contrat d'édition) ?

Cela dépend du type de droits d'auteur :

- Les droits patrimoniaux sont cessibles (possible de le céder par contrat) et limités dans le temps (70 ans après la mort de l'auteur)
- Les droits moraux sont inaliénables (impossible de le céder par contrat) et perpétuels (pas de limite dans le temps)

Mes publications scientifiques contiennent également des contenus annexes (photos, illustrations), quels sont mes droits sur ces derniers ?

- Si les contenus annexes sont des **données publiques** (œuvres originales dont les droits d'auteur patrimoniaux (cf FAQ "[Quels sont mes droits d'auteur ?](#)") ont expiré (exemple : fichiers images issus de la numérisation des fonds de l'institution publique culturelle (exemple : enluminure du Moyen Âge)), ils peuvent être déposés avec les publications scientifiques en question dans une archive ouverte (même chose pour des photos de données publiques).
 - Pour les utilisations commerciales, il faudra cependant vérifier ce que chaque institution a décidé : certaines font payer (Gallica, si utilisation commerciale), les Archives nationales ne font pas payer.
- Si les contenus annexes sont des **œuvres originales** (œuvres originales dont les droits d'auteur patrimoniaux (cf FAQ "[Quels sont mes droits d'auteur ?](#)") n'ont pas encore expiré (exemple : photos, illustrations...)), ils peuvent être déposés avec les publications scientifiques en question dans une archive ouverte à condition d'avoir l'autorisation des auteurs des œuvres originales (même chose pour des photos d'œuvres originales).

- Pour les utilisations commerciales, c'est dès le stade de la publication par l'éditeur que l'éditeur doit vérifier que les autorisations nécessaires ont été obtenues.
- Il est possible que les auteurs des œuvres originales aient donné leur accord pour la seule publication par l'éditeur. Dans ce cas, ça ne vaut pas pour le dépôt dans une archive ouverte. Il faut consulter les autorisations obtenues auprès de ces auteurs.

Puis-je céder de manière automatique sans autorisations contractuelles certains droits patrimoniaux afin de faciliter l'utilisation de mes publications scientifiques ?

- Le droit d'auteur qui s'applique par défaut requiert de devoir donner son accord par contrat pour toute exploitation des droits patrimoniaux.
- Les licences Creative Commons permettent de préciser la manière dont un auteur souhaite exercer ses droits patrimoniaux en lui laissant la possibilité d'autoriser à l'avance certaines utilisations de son œuvre et maintenir son accord par contrat pour d'autres.

Quelles sont les licences Creative Commons ?

- La licence **CC-BY** (Attribution)
 - Obligation d'attribuer la publication scientifique à l'auteur en citant son nom
 - Utilisation commerciale possible
 - Droit de reproduction possible
 - Droit de représentation possible
 - Droit d'adaptation possible (choix de la licence possible / utilisation commerciale possible)
- La licence **CC-BY-NC** (Attribution mais pas d'utilisation commerciale)
 - Obligation d'attribuer la publication scientifique à l'auteur en citant son nom
 - Utilisation commerciale soumise à accord par contrat
 - Droit de reproduction possible
 - Droit de représentation possible
 - Droit d'adaptation possible (choix de la licence possible / utilisation commerciale possible)
- La licence **CC-BY-ND** (Attribution mais pas de modification)
 - Obligation d'attribuer la publication scientifique à l'auteur en citant son nom
 - Utilisation commerciale possible
 - Droit de reproduction possible (attention la traduction est une modification)
 - Droit de représentation possible (attention la diffusion partielle est une modification)
 - Droit d'adaptation soumis à accord par contrat
- La licence **CC-BY-NC-ND** (Attribution mais pas d'utilisation commerciale ni de modification)
 - Obligation d'attribuer la publication scientifique à l'auteur en citant son nom
 - Utilisation commerciale soumise à accord par contrat
 - Droit de reproduction possible (attention la traduction est une modification)

- Droit de représentation possible (attention la diffusion partielle est une modification)
- Droit d'adaptation soumis à accord par contrat
- La licence **CC-BY-SA** (Attribution et partage dans les mêmes conditions)
 - Obligation d'attribuer la publication scientifique à l'auteur en citant son nom
 - Utilisation commerciale possible
 - Droit de reproduction possible
 - Droit de représentation possible
 - Droit d'adaptation possible (licence obligatoirement identique à l'originale / utilisation commerciale possible)
- La licence **CC-BY-NC-SA** (Attribution mais pas d'utilisation commerciale et partage dans les mêmes conditions)
 - Obligation d'attribuer la publication scientifique à l'auteur en citant son nom
 - Utilisation commerciale soumise à accord par contrat
 - Droit de reproduction possible
 - Droit de représentation possible
 - Droit d'adaptation possible (licence obligatoirement identique à l'originale / utilisation commerciale soumise à accord par contrat)

Comment ajouter une licence Creative Commons à ma publication scientifique ?

Il suffit d'aller sur cette page : <https://chooser-beta.creativecommons.org/> et de choisir la licence de votre choix*. Une fois fait, copiez l'image et le texte générés suite à vos choix et collez-les dans votre publication scientifique, de préférence sur la couverture, sur la page de titre ou en fin de document.

*Attention le choix de mettre votre publication scientifique sous licence CC est irrévocable. Restera seulement possible le changement de licences CC sur cette même publication, et tout utilisateur pourra utiliser la licence CC qui lui est la plus profitable sans effet rétroactif.

Comment ajouter une licence Creative Commons à ma publication scientifique contenant des contenus annexes (photos, illustrations) ?

- Il suffit d'aller sur cette page : <https://chooser-beta.creativecommons.org/> et de choisir la licence de votre choix*. Une fois fait, copiez l'image et le texte générés suite à vos choix et collez-les dans votre publication scientifique, de préférence sur la couverture, sur la page de titre ou en fin de document.

*Attention le choix de mettre votre publication scientifique sous licence CC est irrévocable. Restera seulement possible le changement de licences CC sur cette même publication, et tout utilisateur pourra utiliser la licence CC qui lui est la plus profitable sans effet rétroactif.
- Précisez ensuite ce que vous mettez sous licence Creative Commons dans une petite phrase explicative.
 - Exemple : ‘‘Seul le texte de cette publication (à l'exception des illustrations) est disponible sous licence CC-BY’’

Comment rendre visible sur une archive ouverte une publication avec un texte sous licence CC-BY mais contenant des œuvres originales dont l'auteur n'a donné accord que pour la seule publication par l'éditeur et non pour un dépôt dans une archive ouverte ?

- Hal propose d'enrichir une notice HAL d'un lien vers un texte intégral disponible en Open Access (gratuité de lecture ET liberté de réutilisation) ou Free Access (gratuité de lecture) sur une autre plateforme.
 - Il faut pour cela renseigner le DOI du document dans les métadonnées du dépôt.
 - Il faut également que sur l'autre plateforme (le site de l'éditeur), il y ait un PDF accessible
 - L'outil externe qu'utilise HAL se base sur la présence d'un fichier sur l'autre plateforme, et crée ce lien à partir de ce fichier.
- Le lien renvoie alors soit vers le fichier directement, soit vers le site d'OpenEdition Journals pour les publications de revues en SHS diffusées en freemium (publications en Open Access dont le téléchargement n'est possible que pour les bibliothèques abonnées et leurs usagers).

Puis-je ajouter une licence Creative Commons sur mon Postprint lors du dépôt dans une archive ouverte ?

- Si revue sous abonnement / revue hybride sans APC
 - Possible d'apposer une licence Creative Commons* sur le Postprint après l'embargo
*Doit porter obligatoirement la mention **NC** (pas d'utilisation commerciale) car exploitation commerciale interdite par l'article 30 de la loi pour une République numérique (sauf si contrat d'édition donne plus de droit en autorisant la licence **CC-BY**)
- Si revue en accès ouvert sans APC ou avec APC / revue hybride avec APC / stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques (cf FAQ "**Je souhaite que mes publications scientifiques soient disponibles en accès ouvert mais sans embargo, est-ce possible ?**") / revue en accès gratuit
 - Possible d'apposer une licence Creative Commons* sur le Postprint dès la date de publication du PDF éditeur
*Doit porter obligatoirement la mention **NC** (pas d'utilisation commerciale) car exploitation commerciale interdite par l'article 30 de la loi pour une République numérique (sauf si contrat d'édition donne plus de droit en autorisant la licence **CC-BY**)

Existe-t-il des cas où mes publications scientifiques sans licences Creative Commons peuvent être utilisées sans autorisations contractuelles ?

La loi permet de reproduire des contenus protégés par des droits d'auteur dans le but de conduire des activités de fouille de textes et de données* :

- A des fins de recherche scientifique, sans avoir à recueillir d'autorisation préalable des "titulaires de droits" ou à obtenir des licences de leur part (article L122-5-3 II. du code de la propriété intellectuelle).
 - Possible pour les organismes de recherche, les bibliothèques accessibles au public, les musées, les services d'archives et les institutions dépositaires du patrimoine cinématographique, audiovisuel ou sonore
 - Contenus protégés disponibles uniquement par le biais d'un accès licite (contenus ayant fait l'objet d'une acquisition ou ayant été mis à disposition par le biais d'un abonnement et contenus en libre accès sur Internet (à condition qu'ils aient été diffusés de manière licite)).
- Quelle que soit la finalité, sauf si opposition des "titulaires de droits", notamment par des "procédés lisibles par machine pour les contenus mis à la disposition du public en ligne" (article L122-5-3 III. du code de la propriété intellectuelle)
 - Possible pour toute personne
 - Contenus protégés disponibles uniquement par le biais d'un accès licite (contenus ayant fait l'objet d'une acquisition ou ayant été mis à disposition par le biais d'un abonnement et contenus en libre accès sur Internet (à condition qu'ils aient été diffusés de manière licite)).

*"On entend par fouille de textes et de données [...] la mise en œuvre d'une technique d'analyse automatisée de textes et données sous forme numérique afin d'en dégager des informations, notamment des constantes, des tendances et des corrélations" (article L122-5-3 I. du code de la propriété intellectuelle). ex : l'IA, l'IA générative.

Accès ouvert (Open Access)

Quelle est la différence entre l'accès ouvert et l'accès gratuit ?

- Une publication scientifique en accès ouvert permet :
 - La gratuité de lecture
 - La liberté de réutilisation (possible si une licence Creative Commons a été ajoutée sur la publication scientifique (cf FAQ "[Quelles sont les licences Creative Commons ?](#)" et "[Comment ajouter une licence Creative Commons à ma publication scientifique ?](#)")
- Une publication scientifique en accès gratuit permet :
 - La gratuité de lecture

Je souhaite déposer mes publications scientifiques dans une archive ouverte afin qu'elles soient disponibles en accès ouvert, quels sont mes droits ?

- Si vos publications scientifiques n'ont pas été examinées par les relecteurs (**Preprint**), elles peuvent **en théorie** être déposées dans une archive ouverte.
 - Tant que votre **Preprint** n'a pas fait l'objet d'un travail éditorial, il reste **en principe** votre propriété
 - L'article 30 de la loi pour une République numérique ne mentionnant pas ce type de document, il est toutefois conseillé de se référer aux contrats d'éditions s'ils existent ou aux politiques des éditeurs pour voir ce qui est autorisé.
 - Délai de dépôt
 - date de mise en ligne ou durée d'embargo éventuelle
 - Licence applicable
 - type de licence Creative Commons à associer à cette version
 - Référencement
 - mention obligatoire de la publication originale, avec un lien (DOI) vers la version éditée sur le site de l'éditeur
- Si vos publications scientifiques ont été examinées par les relecteurs, que les corrections ont été incluses mais n'ont pas été mises en page et publiées par l'éditeur (**Postprint**), elles peuvent être déposées dans une archive ouverte **sous conditions cumulatives prévues par l'article 30 de la loi pour une République numérique**.
 - Écrit scientifique.
 - L'expression "écrit scientifique" couvre les publications scientifiques de type articles, recensions, communications, compte rendus, interventions, commentaires, rapports.
 - Issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne
 - L'évaluation du financement inclut tous les coûts de la recherche (salaires, hébergement ...)
 - Publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an.
 - Sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs
 - Après période d'embargo
 - Si revue sous abonnement / revue hybride sans APC
 - Délai maximum* de 6 mois** pour une publication dans le domaine des STM et 12 mois** pour une publication dans le domaine des SHS

*Sauf si contrat d'édition donne plus de droit en autorisant un délai inférieur ou aucun délai

**A partir de la date de première diffusion en ligne de la publication par l'éditeur (et non de la date de parution du numéro de la revue qui peut être ultérieure)

- Sans période d'embargo
 - Si revue en accès ouvert sans APC ou avec APC / revue hybride avec APC / stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques (cf FAQ "**Je souhaite que mes publications scientifiques soient disponibles en accès ouvert mais sans embargo, est-ce possible ?**") / revue en accès gratuit
 - Dès la date de publication du PDF éditeur
- Si vos publications scientifiques ont été examinées par les relecteurs, que les corrections ont été incluses et ont été mises en page et publiées par l'éditeur (**PDF éditeur**), elles peuvent être déposées dans une archive ouverte **selon clauses du contrat d'édition**.

Je souhaite déposer mes chapitres d'ouvrages ou mes ouvrages dans une archive ouverte afin qu'ils soient disponibles en accès ouvert, quels sont mes droits ? NEW

- Les chapitres d'ouvrages et les ouvrages ne rentrent pas dans le cadre de l'article 30 de la loi pour une République numérique.
 - Les chapitres d'ouvrages et les ouvrages ne sont en effet pas "publiés dans un périodique paraissant au moins une fois par an".
- Il est nécessaire de se référer aux contrats d'éditions s'ils existent ou aux politiques des éditeurs pour voir ce qui est autorisé.
 - Version autorisée
 - version soumise (**Preprint**) / version finale validée (**Postprint**) / version éditée (**PDF éditeur**)
 - Délai de dépôt
 - date de mise en ligne ou durée d'embargo éventuelle
 - Licence applicable
 - type de licence Creative Commons à associer aux différentes versions
 - Référencement
 - mention obligatoire de la publication originale, avec un lien (DOI) vers la version éditée sur le site de l'éditeur
- Il est également possible de solliciter directement l'autorisation de l'éditeur.

Mon éditeur m'a indiqué que mes publications scientifiques publiées par ses soins ne peuvent pas être déposées sur une archive ouverte, que faire ?

- L'article 30 de la loi pour une République numérique vous donne le droit de déposer votre **Postprint** (sous conditions (cf FAQ "**Je souhaite déposer mes publications scientifiques dans une archive ouverte afin qu'elles soient disponibles en accès ouvert, quels sont mes droits ?**")) même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur (étranger ou non).
 - Les dispositions de l'article 30 sont d'ordre public et toute clause contraire à celles-ci est réputée non écrite.

Je souhaite que mes publications scientifiques soient disponibles en accès ouvert mais sans embargo, est-ce possible ?

- Revues Open Access sans APC / frais de publication (**modèle diamant**)
 - Sans frais pour les lecteurs et les auteurs.
 - Le Directory of Open Access Journals (DOAJ) référence les journaux Open Access sans APC sur cette [page](#)
- Revues Open Access avec APC / frais de publication (**modèle auteur-payeur**) ou Revues hybrides (**sous abonnement avec un Open Access optionnel et payant**)
 - Avec frais pour les auteurs
 - Le consortium des établissements d'enseignement supérieur et de recherche Couperin a négocié que certains contrats d'abonnement, en complément des droits de lecture, prévoient des droits de publication en Open Access avec exonération ou remise des APC / frais de publication.
- La stratégie de non-cession des droits sur les publications scientifiques
 - Apposez une licence Creative Commons* sur le **preprint** soumis (+ phrase informant que ça vaudra pour toutes versions successives jusqu'à celle validée par les relecteurs (le **postprint**))
*l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'Union Européenne (Horizon Europe) exigent l'application de la licence CC-BY sur le **postprint** (cf FAQ « **Suis-je obligé de rendre mes publications scientifiques disponibles en accès ouvert ?** » et « **A partir de quand dois-je rendre mes publications scientifiques disponibles en accès ouvert ?** »).
 - Si l'éditeur accepte et publie l'article, il accepte tacitement cette condition. Le droit exclusif de l'éditeur sur cette version spécifique du texte (**postprint**) sera donc rompu.
 - Permet de s'affranchir d'une éventuelle période d'embargo (si revue sous abonnement / revue hybride sans APC) pour le dépôt du **postprint** en archive ouverte.

Quels sont les avantages des revues d'Episciences ? **NEW**

- Revues Open Access sans APC / frais de publication (**modèle diamant**).
 - Sans frais pour les lecteurs et les auteurs.
- Revues scientifiques qui évaluent des preprints déposés sur HAL.
 - Le déposant peut demander de soumettre son preprint à une revue d'Episciences depuis le formulaire de dépôt sur HAL.
 - Le type de document choisi doit être « Pré-publication, document de travail » et un fichier doit être déposé.
 - Ce dépôt sera vérifié par l'équipe de modération de HAL avant d'être mis en ligne.
 - Une fois le dépôt en ligne, le déposant doit se connecter sur le site de la revue afin de soumettre le preprint.
 - Le compte HAL est utilisé pour se connecter sur les sites des revues d'Episciences.
 - L'archive ouverte où se situe le preprint, l'identifiant du preprint sur l'archive ouverte et la version du preprint doivent être renseignés afin

que les métadonnées du preprint soient automatiquement récupérées par le site de la revue.

- Un résumé du preprint sera proposé avant de confirmer sa soumission
- Le preprint est ensuite évalué par la revue.
- Après évaluation du preprint, le déposant peut recevoir une demande de modification de la part de la revue. Il est alors invité à retravailler son preprint et à soumettre une nouvelle version.
 - Le déposant doit se rendre sur le dépôt initial HAL du preprint et y déposer une nouvelle version. (cf FAQ « **J’ai déposé un fichier sur HAL mais le document a été modifié depuis. Est-il possible de le remplacer ?** »)
 - Ce nouveau dépôt sera tout de même vérifié par l’équipe de modération de HAL avant d’être mis en ligne.
 - Une fois le nouveau dépôt en ligne, le déposant doit ensuite se connecter sur le site de la revue et se rendre sur la page du preprint afin de modifier sa version.
 - La nouvelle version du preprint est ensuite évaluée par la revue.
- Lorsque la dernière version du preprint est « acceptée » par la revue, celle-ci est publiée et est consultable sur le site de la revue.
 - Les métadonnées du dépôt HAL correspondant seront automatiquement mises à jour (changement du type de document en « Article dans une revue », ajout du DOI, du nom de la revue, etc).
- Liste des revues d’Episciences et leurs domaines :
<https://www.episciences.org/fr/revues/>
 - En cliquant sur une revue, on peut voir certaines infos comme sa licence CC, son année de création, sa périodicité ou son site web.

Suis-je obligé de rendre mes publications scientifiques disponibles en accès ouvert ?

- Obligation pour les projets financés par l’Union Européenne (Horizon Europe)
- Obligation pour les projets financés par l’Agence nationale de la recherche (ANR)
- Obligation pour les chercheur·ses employés par le CNRS (cf FAQ « **Je suis chercheur·se au CNRS et je suis concerné par la campagne CRAC (Compte-Rendu d’Activité Chercheur) annuelle. Comment faire pour alimenter correctement mon CRAC ?** »)

A partir de quand dois-je rendre mes publications scientifiques disponibles en accès ouvert ?

- Immédiatement (sans embargo) pour les projets financés par l’Union Européenne (Horizon Europe)
 - cf **la stratégie de non-cession des droits** dans la FAQ « **Je souhaite que mes publications scientifiques soient disponibles en accès ouvert mais sans embargo, est-ce possible ?** »
- Immédiatement (sans embargo) pour les projets financés par l’Agence nationale de la recherche (ANR)

- cf **la stratégie de non-cession des droits** dans la FAQ « **Je souhaite que mes publications scientifiques soient disponibles en accès ouvert mais sans embargo, est-ce possible ?** »
- Avant la clôture (mi-décembre) de la campagne CRAC (Compte-Rendu d'Activité Chercheur) annuelle pour les chercheurs·ses employés par le CNRS
 - Si vous n'avez pas utilisé la **stratégie de non-cession des droits** (cf FAQ « **Je souhaite que mes publications scientifiques soient disponibles en accès ouvert mais sans embargo, est-ce possible ?** ») et qu'une période d'embargo est en cours avec votre éditeur (délai maximum de 6 mois pour une publication dans le domaine des STM et 12 mois pour une publication dans le domaine des SHS), programmez une date de fin d'embargo lors du dépôt sur HAL. Le fichier restera confidentiel pour le public pendant l'embargo mais le CNRS verra que le fichier est présent.

Quel type de publication est concernée par cette obligation de dépôt en accès ouvert immédiat ?

- Les articles de revue relus par les pairs (c'est-à-dire le contenu du Postprint ou du PDF éditeur)

Quelles sanctions je risque si je ne respecte pas cette obligation de dépôt en accès ouvert immédiat ?

- Une réduction du financement accordé par l'UE / ANR
- Une évaluation tronquée de votre activité de recherche par le CNRS

Y a-t-il un risque que je me fasse voler mes travaux lorsque je les dépose en accès ouvert ?

- Le droit à la paternité est un droit moral qui oblige à mentionner le nom de l'auteur lors de toute utilisation de son œuvre
 - Ce droit est inaliénable (impossible de le céder par contrat) et perpétuel (pas de limite dans le temps)
- HAL protège l'auteur en établissant à la fois l'antériorité scientifique (grâce à l'horodatage des dépôts) et la paternité du document (grâce à un identifiant unique (l'IdHAL)). HAL est également une des sources qui est moissonnée par les logiciels anti-plagiat (Compiatio)

Y a-t-il un risque que mes travaux disparaissent lorsque je les dépose en accès ouvert ?

- HAL garantit :
 - La pérennité des fichiers et des formats : les publications déposées dans HAL bénéficient d'un archivage pérenne. Elles sont dupliquées sur les serveurs du CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur) pour une conservation à long terme et une pérennité des formats
 - La pérennité des liens : les URL sont uniques et pérennes afin de permettre des citations stables de publications déposées dans HAL

Y a-t-il un risque que mes travaux soient moins cités lorsque que je les dépose en accès ouvert ?

- Selon certaines études, une publication disponible dans une archive ouverte a deux fois plus de chance d'être citée qu'une publication disponible uniquement par abonnement
 - les travaux déposés sur HAL sont accessibles à tous gratuitement
 - les travaux déposés sur HAL sont indexés par les moteurs de recherche Google et Google Scholar (plus de 80 % des consultations d'articles sont faites à partir de Google et Google Scholar)
 - les travaux déposés sur HAL peuvent être interconnectés avec d'autres plateformes
 - **ArXIV** (archive ouverte de **preprints**) : Le déposant peut demander le transfert de son dépôt vers arXiv depuis le formulaire de dépôt sur HAL. Le transfert est réalisé au moment de la mise en ligne sur HAL. Le dépôt est ensuite modéré par les équipes d'arXiv avant sa mise en ligne sur l'archive.
 - **Episciences** (plateforme d'épérevues (revues scientifiques qui réutilisent des **preprints** disponibles en libre accès)) : Le déposant peut demander de soumettre son preprint à une revue d'Episciences depuis le formulaire de dépôt sur HAL. Le transfert est réalisé au moment de la mise en ligne sur HAL. Celui-ci est ensuite évalué par la revue en question. S'il est accepté et publié par la revue, les métadonnées du dépôt HAL correspondant seront automatiquement mises à jour (changement du type de document en "Article dans une revue", ajout du DOI, du nom de la revue, etc).
 - **Peer Community in (PCI)** (plateforme d'évaluations et de recommandations de **preprints** par des communautés de pairs disciplinaires (sans frais pour les auteurs)) : Le déposant peut demander de soumettre son preprint à une évaluation de Peer Community in depuis le formulaire de dépôt sur HAL. Le transfert est réalisé au moment de la mise en ligne sur HAL. Celui-ci est ensuite évalué par la communauté de pairs disciplinaires concernée. S'il est évalué positivement et ainsi recommandé par cette dernière, le dépôt HAL correspondant est automatiquement enrichi de la référence de la recommandation et de son lien vers PCI (et inversement pour PCI qui affiche la référence du preprint et son lien vers HAL).

HAL & IdHAL

Qu'est-ce qu'une notice HAL ?

- Lorsque vous êtes connecté à HAL et que vous cliquez sur le bouton "+Déposer", vous allez devoir sélectionner le type du document que vous voulez déposer.
Une fois que cela est fait, vous allez arriver sur le formulaire de dépôt de HAL. Ce formulaire est constitué de 2 parties :
 - Une première partie "Fichier(s) Je dépose mes fichiers" qui correspond pour HAL au dépôt du fichier
 - Une seconde partie "Métadonnées, Je renseigne mon dépôt" qui correspond pour HAL au dépôt de la notice

Existe-t-il des solutions pour compléter facilement sa notice HAL ?

- Lorsque vous êtes sur le formulaire de dépôt de HAL et plus précisément sur la seconde partie "Métadonnées, Je renseigne mon dépôt", vous allez pouvoir "charger les métadonnées à partir d'un identifiant". Les informations associées à cet identifiant permettront de compléter automatiquement votre dépôt.
 - Après avoir indiqué votre identifiant, cliquez sur "Récupérer les métadonnées"
 - Les métadonnées récupérées (ex : auteurs et affiliations, titre, résumé, mots-clés, etc) sont pré-remplies dans le formulaire de dépôt de HAL. Vérifiez leur exactitude et validez le dépôt.
- Liste des identifiants à partir desquels les métadonnées peuvent être chargées :
 - DOI (cf FAQ "[Qu'est-ce qu'un DOI ?](#)")
 - arXiv
 - PubMed
 - PubMed Central
 - SWHID
 - Bibcode ADS
 - CERN
 - PPN (Sudoc)
 - inSPIRE HEP
 - Horizon (IRD)
- D'autres solutions facilitant le dépôt de notices (métadonnées) existent :
 - cf FAQ "[Existe-t-il un moyen d'importer dans HAL les fichiers de mes publications scientifiques qui sont en accès ouvert ?](#)"
 - cf FAQ "[Existe-t-il un moyen d'importer dans HAL les notices \(métadonnées\) de mes publications scientifiques qui sont en accès gratuit ?](#)"
 - cf FAQ "[Je suis un·e enseignant·e-chercheur·se en droit et certaines de mes publications ont déjà été déposées sur HAL \(uniquement les notices\)](#)"

Qu'est-ce qu'un DOI ?

- Un DOI (Digital Object Identifier) est un identifiant unique attribué à une ressource numérique (article, livre, etc.) pour faciliter sa gestion et son identification à long terme. Les métadonnées peuvent évoluer au cours du temps, mais l'identifiant reste invariant.

- De plus en plus d'éditeurs proposent l'attribution de DOI (via Crossref et Datacite) aux publications qu'ils éditent afin de faciliter et de garantir leur identification et la bonne dissémination des métadonnées qui les décrivent.
- L'Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS (Inist-CNRS) peut également attribuer des DOI, notamment pour les ressources numériques non publiées par un éditeur.
 - Par l'intermédiaire de la plateforme PID OPIDoR, il est possible de demander l'attribution d'un DOI. Le cas échéant, un contrat devra être signé entre OPIDoR et l'institution demandeuse.
 - La demande ne peut se faire que de manière institutionnelle et non individuelle. Autrement dit, un·e chercheur·se ne pourra faire une demande d'attribution en son nom mais seulement en qualité de chercheur·se rattaché à une institution ou à un laboratoire.

Est-ce que mes dépôts sont immédiatement accessibles pour les utilisateurs de HAL ?

- Pour un dépôt de fichier : le fichier sera visible une fois qu'il aura été traité par l'équipe de modération de HAL
- Pour un dépôt de notice : la notice sera accessible immédiatement après son dépôt
- Pour un dépôt de fichier et de notice en même temps : le fichier ET la notice seront visibles une fois que le fichier aura été traité par l'équipe de modération de HAL

Combien de temps peut prendre la modération d'un dépôt de fichier ?

En fonction du nombre de dépôts à traiter par l'équipe de modération de HAL, le délai de mise en ligne peut prendre quelques jours.

J'ai déposé un fichier sur HAL mais le document a été modifié depuis. Est-il possible de le remplacer ?

- Il est préférable dans ce cas-là d'ajouter une nouvelle version à votre dépôt initial.
- Cliquez sur "Mes dépôts" puis sélectionnez votre document et choisissez comme outil "Déposer une nouvelle version".
 - Cela donne également accès à toutes les métadonnées du dernier dépôt si vous souhaitez les modifier/compléter.
- Ce nouveau dépôt sera tout de même vérifié par l'équipe de modération de HAL avant d'être mis en ligne.
- Une fois mise en ligne, ce sera cette nouvelle version (métadonnées et document) qui sera proposée par défaut en consultation.
 - Les différentes versions (métadonnées et documents) sont affichées en dessous de "Dates et versions" (en haut à gauche de la notice HAL) et peuvent être chacune consultées.

Certaines de mes publications ont déjà été déposées dans HAL (par un co-auteur) mais n'apparaissent pas dans mes publications. Pourquoi ?

- Vous n'avez pas de compte HAL.
 - Il est nécessaire d'avoir un compte HAL pour pouvoir déposer ses publications et modifier ses dépôts.

- Vous avez un compte HAL mais le déposant n'a pas saisi le nom (ex : Cédric Dupont) ou l'une de ses formes (ex : Cédric Dupont, C Dupont, C. Dupont, etc) qui sont affiliées à votre compte
 - Le déposant vous a saisi comme "nouvel auteur"
 - Le déposant a saisi votre nom ou l'une de ses formes mais la saisie en question n'est pas affiliée à un compte (ce sont les propositions qui ne sont ni de couleur verte ni de couleur jaune)
 - Le déposant a saisi votre nom ou l'une de ses formes mais la saisie en question est affiliée à un autre compte (un homonyme)

Quelles sont les conditions pour pouvoir les ajouter dans mes publications ?

- Connectez-vous à HAL
- Assurez-vous d'avoir un IdHAL. Si ce n'est pas le cas, créez votre "IdHAL" dans "Mon IdHAL" en cliquant en haut à droite sur vos initiales. Vous allez arriver sur une page "Configurer mon IdHAL" pour pouvoir le faire.
 - L'IdHAL est l'identifiant unique proposé par HAL.

Pourquoi créer un IdHAL pour pouvoir les ajouter dans mes publications ?

- L'IdHAL permet à un utilisateur authentifié de regrouper toutes ses publications, quelles que soient les différentes formes sous lesquelles son nom a pu être saisi (ex : Cédric Dupont, Cédric Dupont, C Dupont, C. Dupont, etc)
 - Une fois votre IdHAL créé, cliquez sur "Mes formes" afin d'ajouter les différentes formes de votre nom et choisir votre forme auteur préférée.
 - La forme auteur préférée sera celle qui sera proposée en priorité lors d'un dépôt. Pour cela, n'oubliez pas de cocher "Oui" à "M'ajouter comme auteur automatiquement dans chaque nouveau dépôt" dans l'onglet "Mon profil".
 - La forme auteur préférée par défaut sera votre prénom suivi de votre nom de famille que vous avez indiqué dans "Mon profil" (ex : Cédric Dupont).
 - Les autres formes auteur de votre nom peuvent être par exemple votre nom de famille suivi cette fois de votre prénom, l'initiale de votre prénom suivi de votre nom de famille, etc. Pensez à saisir toutes les formes sous lesquelles vous pouvez être susceptible d'apparaître dans les publications (ex : Cédric Dupont, C Dupont, C. Dupont, etc).
 - Cliquez ensuite sur "Mes publications" juste à côté afin de pouvoir visualiser la liste des publications associées à chacune des formes auteur ajoutées dans l'étape précédente.
- L'IdHAL permet également d'associer des publications à son compte lorsqu'un déposant n'a pas saisi le nom (ex : Cédric Dupont) ou l'une de ses formes (ex : Cédric Dupont, C Dupont, C. Dupont, etc) qui sont affiliées à votre compte (cf FAQ "**Certaines de mes publications ont déjà été déposées dans HAL (par un co-auteur) mais n'apparaissent pas dans mes publications. Pourquoi ?**")
 - Cliquez sur "Mes publications".
 - Cliquez ensuite sur "Voir les publications avec vos formes auteurs" afin de voir apparaître une liste de publications qui se base sur les formes auteurs que vous avez ajoutées mais qui sont non affiliées à votre compte.

- Cochez vos publications, puis cliquez sur "Ajouter", "Enregistrer" et enfin "Confirmer". Ces publications sont désormais associées à votre IdHAL et ainsi présentes dans vos publications.

Certaines publications ont été déposées dans HAL (par un co-auteur) en m'indiquant en tant qu'auteur, mais il s'agit d'un homonyme. Quelles sont les conditions pour pouvoir s'en dissocier ?

- Connectez-vous à HAL
- Assurez-vous d'avoir un IdHAL. Si ce n'est pas le cas, créez votre "IdHAL" dans "Mon IdHAL" en cliquant en haut à droite sur vos initiales. Vous allez arriver sur une page "Configurer mon IdHAL" pour pouvoir le faire.
 - L'IdHAL est l'identifiant unique proposé par HAL.

Pourquoi créer un IdHAL pour pouvoir se dissocier de certaines publications ?

- L'IdHAL permet à un utilisateur authentifié de dissocier des publications (d'un homonyme) de son compte.
 - Une fois votre IdHAL créé, cliquez sur "Mes publications" juste à côté. Vous avez normalement accès à la liste de vos publications.
 - Cliquez sur le bouton corbeille des publications que vous souhaitez retirer, puis cliquez sur "Enregistrer" et enfin "Confirmer". Ces publications sont désormais dissociées de votre IdHAL et ainsi non-présentes dans vos publications.

Comment accroître la visibilité et la citation de mes publications scientifiques présentes sur HAL ?

- Assurez-vous d'avoir un IdHAL et d'avoir suivi les étapes d'association et de dissociation de publications présentes sur HAL (cf FAQ "**Certaines de mes publications ont déjà été déposées dans HAL (par un co-auteur) mais n'apparaissent pas dans mes publications. Pourquoi ?**" et "**Certaines publications ont été déposées dans HAL (par un co-auteur) en m'indiquant en tant qu'auteur, mais il s'agit d'un homonyme. Quelles sont les conditions pour pouvoir s'en dissocier ?**")
 - Cela est nécessaire afin de compléter au maximum et sans erreur votre CV HAL avec vos publications
- Créez votre CV HAL dans "Mon CV" en cliquant en haut à droite sur vos initiales. Vous allez arriver sur une page pour pouvoir le créer
- Cliquez sur "Créer mon CV" afin d'ouvrir une nouvelle page avec toutes les données à renseigner dans votre CV.
 - "Ma biographie" : informations professionnelles (photo du CV, poste actuel, réseaux sociaux, affiliations actuelles, identifiants chercheur, domaines, compétences, présentation) que vous pouvez choisir d'afficher ou non
 - "Mes publications" : toutes vos publications affiliées à votre IdHAL classées par types de document
 - L'alimentation est automatique : chaque nouveau dépôt associé à votre IdHAL apparaît automatiquement dans votre CV.
 - Si vous venez de déposer une de vos publications sur HAL, il y aura un délai d'indexation avant de voir le CV se mettre à jour

- Si vous venez d'associer ou de dissocier de votre IdHAL des publications présentes sur HAL, il y aura un délai d'indexation avant de voir le CV se mettre à jour.
- "Mes facettes" : informations sur vos publications (disciplines, mots-clés, co-auteurs, affiliations, nom des revues, année de production, projets ANR, projets européens) que vous pouvez choisir d'afficher ou non
- "Personnalisation" : apparence de son CV
- Une fois votre CV complété, donnez de la visibilité à celui-ci en ajoutant une url stable et pérenne (<http://cv.hal.science/IdHAL>) à différents endroits (ex : signature mail, blog personnel, réseaux sociaux, profil ORCID ou Google Scholar)
 - Cela permettra à votre CV d'être référencé par les moteurs de recherche

Quelles sont les conditions pour modifier une notice HAL ?

- La personne pouvant initialement modifier une notice HAL est le déposant lui-même (ou l'administrateur HAL).
- Il peut y avoir par la suite d'autres utilisateurs comme par exemple les co-auteurs à condition qu'ils soient bénéficiaires d'un partage de propriété.
 - Le partage de propriété d'un dépôt signifie que le déposant (ou l'administrateur HAL) donne les droits d'édition/modification sur le dépôt à un ou plusieurs autres utilisateurs. Un dépôt partagé est ainsi présent dans l'espace de chacun des utilisateurs, leur permettant de modifier, compléter, consulter les statistiques.
 - Le partage de propriété n'est possible que sur les dépôts qui sont déjà en ligne.
 - Le partage de propriété se gère dans "Mes partages de propriété", accessible depuis vos initiales en haut à droite.
 - Le partage de propriété évite notamment la création de doublons.

Qu'est-il possible de supprimer dans HAL ?

- Peuvent être supprimés les références bibliographiques (les notices), les documents en attente de vérification (par l'équipe de modération de HAL), les documents en attente de modification (par le déposant).
 - Cela se trouve dans "Mes dépôts", accessible depuis vos initiales en haut à droite.
 - Pour savoir qui en a les droits, cf FAQ "[Quelles sont les conditions pour modifier une notice HAL ?](#)"
- Ne peuvent être supprimés les documents avec texte intégral dès lors qu'ils ont été traités par l'équipe de modération de HAL.
 - Mais peuvent être remplacés par une nouvelle version de votre publication qui s'affichera en premier à la consultation
 - cf FAQ "[J'ai déposé un fichier sur HAL mais le document a été modifié depuis. Est-il possible de le remplacer ?](#)")
 - Pour savoir qui en a les droits, cf FAQ "[Quelles sont les conditions pour modifier une notice HAL ?](#)"

Existe-t-il un moyen d'importer dans HAL les fichiers de mes publications scientifiques qui sont en accès ouvert* ?

- La fonctionnalité “Suggestions de dépôt (Import automatique)” (accessible depuis vos initiales en haut à droite) permet d’importer automatiquement dans HAL les fichiers de ses publications scientifiques qui sont déjà en accès ouvert sur d’autres plateformes (revues, archives ouvertes, etc.).
 - Si pas de notice correspondante sur HAL : dépôt du fichier et de la notice en même temps
 - Si notice correspondante sur HAL : dépôt du fichier sur la notice existante (aucune métadonnée ne sera modifiée)
- Une publication doit remplir plusieurs critères pour être proposée dans la liste des Suggestions :
 - La publication doit être identifiée par un DOI (cf FAQ "[Qu'est-ce qu'un DOI ?](#)")
 - Le fichier ne doit pas être sous embargo sur la plateforme source
 - Le fichier doit être au format PDF sur la plateforme source
 - Le fichier ne doit pas avoir été déjà déposé dans HAL
 - Une licence Creative Commons doit être présente dans les métadonnées de la plateforme source

*cf FAQ "[Quelle est la différence entre l’accès ouvert et l’accès gratuit ?](#)"

[Existe-t-il un moyen d’importer dans HAL les notices \(métadonnées\) de mes publications scientifiques qui sont en accès gratuit* ?](#)

- La fonctionnalité “Suggestions de dépôt (Import de votre fichier)” (accessible depuis vos initiales en haut à droite) permet d’importer automatiquement dans HAL les notices (métadonnées) de ses publications scientifiques qui sont déjà en accès gratuit sur d’autres plateformes (revues, archives ouvertes, etc.).
 - Il vous faudra importer vous-même les fichiers correspondants
 - Les fichiers importés devront être le Preprint ou le Postprint
 - Les fichiers importés ne devront pas être le PDF éditeur
 - Il vous faudra choisir une licence de diffusion (cf FAQ "[Quelles sont les licences Creative Commons ?](#)") pour chaque fichier importé
- Une publication doit remplir plusieurs critères pour être proposée dans la liste des Suggestions :
 - La publication doit être identifiée par un DOI (cf FAQ "[Qu'est-ce qu'un DOI ?](#)")
 - Le fichier ne doit pas être sous embargo sur la plateforme source
 - Le fichier ne doit pas avoir été déjà déposé dans HAL

*cf FAQ "[Quelle est la différence entre l’accès ouvert et l’accès gratuit ?](#)"

[Est-ce que les dépôts importés dans HAL via la fonctionnalité “Suggestions de dépôt” sont immédiatement accessibles pour les utilisateurs de HAL ?](#)

Cf FAQ “[Est-ce que mes dépôts sont immédiatement accessibles pour les utilisateurs de HAL ?](#)”

Je suis chercheur·se au CNRS et je suis concerné par la campagne CRAC (Compte-Rendu d'Activité Chercheur) annuelle. Comment faire pour alimenter correctement mon CRAC ?

- Types de publication pris en compte par l'application CRAC
 - Article dans une revue
 - Communication dans un congrès
 - Pré-publication (Preprint)
 - Ouvrage ou Chapitre d'ouvrage
- Dates de publication prises en compte par l'application CRAC
 - Année N-1 (incluant donc les 12 mois)
 - Année N (incluant donc les 12 mois)
- Lorsque vous vous connectez à l'application CRAC, celle-ci va chercher vos publications (répondant aux critères ci-dessus) sur HAL
 - Via votre Prénom / Nom (si pas d'IdHAL)
 - Via votre IdHAL
- Conseil
 - Assurez-vous d'avoir un IdHAL et d'avoir suivi les étapes d'association et de dissociation de publications présentes sur HAL (cf FAQ "**Certaines de mes publications ont déjà été déposées dans HAL (par un co-auteur) mais n'apparaissent pas dans mes publications. Pourquoi ?**" et "**Certaines publications ont été déposées dans HAL (par un co-auteur) en m'indiquant en tant qu'auteur, mais il s'agit d'un homonyme. Quelles sont les conditions pour pouvoir s'en dissocier ?**")
- Prérequis
 - Publication déposée sur HAL avec son fichier / sans son fichier mais avec identifiant ArXiv/bioRxiv dans les métadonnées
 - Article dans une revue
 - Communication dans un congrès
 - Pré-publication (Préprint)
 - Publication déposée sur HAL sans son fichier
 - Ouvrage ou Chapitre d'ouvrage
- Outil d'aide
 - Pour voir les publications déposées dans HAL qui apparaitront dans votre CRAC annuel, un outil de test existe : <https://hal.science/crac>
 - Si certaines publications n'apparaissent pas, pensez à vérifier vos publications sur HAL tout en gardant en tête les éléments cités plus haut.

ORCID

A quoi peut me servir ORCID ?

- La création d'un compte ORCID permet à chaque auteur de publications scientifiques de disposer d'un identifiant unique et pérenne pour référencer l'ensemble de ses travaux. L'identifiant ORCID résout ainsi les ambiguïtés liées au signalement des auteurs et regroupe leurs publications quelle que soit la plateforme de diffusion utilisée.
 - Exemple : J'ai publié 500 publications, 400 sont présentes sur HAL et les 100 dernières sont sur les sites éditeur, mais je retrouverai les 500 sur ORCID.

Comment puis-je compléter mon dossier ORCID avec mes publications présentes sur HAL ?

- Assurez-vous d'avoir un IdHAL et d'avoir ajouté les différentes formes de votre nom dans "Mes formes" (cf FAQ "**Certaines de mes publications ont déjà été déposées dans HAL (par un co-auteur) mais n'apparaissent pas dans mes publications. Pourquoi ?**")
 - Cela est nécessaire afin de compléter au maximum votre profil ORCID avec vos publications présentes sur HAL
- Cliquez sur l'onglet "Transfert ORCID" puis connectez-vous à votre compte ORCID. Vous allez être redirigé vers une page de résultats de recherche sur HAL pour envoyer les publications de votre choix sur ORCID.
 - Seules certaines informations de la notice HAL et un lien vers celles-ci seront envoyées sur ORCID, pas la publication en elle-même.
 - Si une publication est déjà présente dans votre dossier ORCID, vous pouvez mettre à jour les données d'ORCID si vous avez fait des modifications dans la notice HAL
 - La liste des publications proposées se base sur la liste des publications associées à chacune des formes auteur que vous avez ajoutées (d'où l'importance d'avoir ajouté les différentes formes de votre nom dans "Mes formes")
 - Ne pas oublier d'accorder à HAL l'autorisation d'interagir avec les services ORCID

IdRef & Thèses

Qu'est-ce qu'un IdRef ?

- L'IdRef est un identifiant auteur créé pour éviter, dans les catalogues de l'ABES (Sudoc, Thèses.fr, Calames), les problèmes d'homonymie et de changement de nom, et faciliter la liaison entre un contributeur et ses publications.

A quel moment est attribué un IdRef ?

- Les IdRef sont gérés par les bibliothèques, et sont générés automatiquement pour :
 - les jeunes chercheurs·ses au moment du signalement de leur thèse
 - les personnes identifiées comme auteurs dans un des catalogues de l'Enseignement supérieur

Où est-ce que ma thèse est signalée et diffusée après soutenance et validation de celle-ci ?

- Après la soutenance et validation de la thèse, cette dernière et ses métadonnées sont déposées au format électronique via l'application STAR (Signalement des Thèses et ARchivage)
- Export du fichier de thèse et des métadonnées de la thèse depuis STAR vers le CINES pour archivage
- Export des métadonnées de la thèse depuis STAR vers le Sudoc (et ainsi le catalogue local) et Thèses.fr pour signalement de la thèse
 - c'est à ce moment-là que l'IdRef est créé (cf FAQ [Qu'est-ce qu'un IdRef ?](#))
- Export du fichier de thèse depuis STAR vers Thèses.fr pour diffusion de la thèse
 - La modalité de diffusion varie selon le choix du doctorant
 - diffusion sur internet sans authentification (ENT)
 - diffusion sur internet avec authentification (ENT) pendant période d'embargo à compter de la soutenance puis sans authentification (ENT) après la période d'embargo
 - diffusion sur internet avec authentification (ENT)
 - Si la thèse a été classée comme confidentielle à l'issue de la soutenance par le jury, l'export n'aura lieu qu'après la période de confidentialité

Le signalement et la diffusion de ma thèse dans "HAL Thèse" sont également possibles mais dans quelle mesure ?

- Export du fichier de thèse et des métadonnées de la thèse depuis STAR vers HAL Thèses pour signalement ET diffusion de la thèse (les deux en même temps car le dépôt du fichier de thèse est obligatoire pour tout dépôt dans HAL Thèse)
 - Export immédiat si diffusion sur internet sans authentification (ENT)
 - immédiat car fichier de thèse peut être déposé immédiatement
 - Si la thèse a été classée comme confidentielle à l'issue de la soutenance par le jury, l'export n'aura lieu qu'après la période de confidentialité
 - Export après période d'embargo si diffusion sur internet avec authentification (ENT) pendant période d'embargo à compter de la soutenance puis sans authentification (ENT) après la période d'embargo

- après période d'embargo car HAL Thèse ne donne pas la possibilité de déposer immédiatement un fichier qui ne sera visible qu'à partir d'une certaine date (contrairement à HAL)
- Si la thèse a été classée comme confidentielle à l'issue de la soutenance par le jury, l'export n'aura lieu qu'après la période de confidentialité et d'embargo
- Export impossible si diffusion sur internet avec authentification (ENT)
 - impossible car fichier de thèse ne peut être déposé

Le signalement de ma thèse est-il à minima possible manuellement dans "HAL" si elle est sous embargo ou classée confidentielle ?

- Vous pouvez déposer la notice de votre thèse dans HAL afin qu'elle soit au moins signalée pendant sa période d'indisponibilité.
 - Le dépôt d'une notice sans fichier ne sera pas affiché dans HAL Thèse
 - Le dépôt d'une notice avec fichier sous embargo sera affiché dans HAL Thèse
 - HAL donne la possibilité de déposer immédiatement un fichier qui ne sera visible qu'à partir d'une certaine date (contrairement à HAL Thèse)

La diffusion de ma thèse sur internet sans authentification (ENT) immédiatement ou après période d'embargo est-elle risquée ?

- Cf FAQ "Y a-t-il un risque que je me fasse voler mes travaux lorsque je les dépose en accès ouvert ?"

La diffusion de ma thèse sur internet sans authentification (ENT) immédiatement ou après période d'embargo est-elle suffisante à elle seule pour faciliter son utilisation ?

- Cf FAQ "Quelles sont les licences Creative Commons ?"

Publications en droit

Je suis un·e enseignant·e-chercheur·se en droit et j'aimerais savoir comment faire apparaître l'ensemble de mes publications sur le site Univ-droit.fr ?

- Le portail univ-droit moissonne les données de plusieurs bases via les identifiants de personne :
 - l'IdRef* (cf FAQ "[Qu'est-ce qu'un IdRef ?](#)" et "[A quel moment est attribué un IdRef ?](#)") : Dès lors que celui-ci est indiqué dans une publication, cette dernière est moissonnée par Univ-droit.fr afin d'apparaître sur le profil de la personne dans ses publications. Exemple :
 - La thèse en provenance de Thèses.fr qui utilise systématiquement l'IdRef pour l'identification de l'auteur
 - Les ouvrages en provenance du Sudoc qui utilise systématiquement l'IdRef pour l'identification de l'auteur
 - Les chapitres d'ouvrages, articles de revues ou communications dans des congrès en provenance de HAL si l'IdRef a été ajouté sur son compte HAL*Celui-ci est ajouté automatiquement sur le profil Univ-droit.fr
 - l'IdHal* (assurez-vous d'avoir suivi les étapes d'association et de dissociation de publications présentes sur HAL (cf FAQ "[Certaines de mes publications ont déjà été déposées sur HAL \(par un co-auteur\) mais je n'ai pas la main dessus](#)" et "[Certaines publications ont été déposées sur HAL \(par un co-auteur\) en m'indiquant en tant qu'auteur, mais il s'agit d'un homonyme. Comment s'en dissocier ?](#)") : Dès lors que celui-ci est ajouté sur le compte Univ-droit.fr, les publications associées à l'IdHAL sont moissonnées par Univ-droit.fr afin d'apparaître sur le profil de la personne dans ses publications (en plus de l'ajout sur le profil Univ-droit.fr d'un lien direct vers le CV HAL (cf FAQ "[Comment accroître la visibilité et la citation de mes publications scientifiques présentes sur HAL ?](#)").

*Celui-ci doit être ajouté manuellement sur le profil Univ-droit.fr

Je suis un·e enseignant·e-chercheur·se en droit et certaines de mes publications ont déjà été déposées sur HAL (uniquement les notices).

Pourquoi ?

Un projet nommé "Droit2Hal" a été créé afin de permettre le dépôt en masse, dans HAL, des notices (métadonnées) de publications de juristes universitaires, ayant publié chez l'éditeur Dalloz. Cela dans le but de leur permettre de déposer plus facilement leurs publications une fois les notices de ces dernières déposées.

Comment ?

- Dalloz alimente régulièrement la source des dépôts dans HAL en déposant régulièrement dans un répertoire dédié sur le serveur d'univ-droit, des métadonnées de publications parues dans l'une de ses 34 revues. Celles-ci vont permettre de compléter les notices dans HAL.

- Il y a ensuite un rapprochement qui est fait entre les données "nom et prénom" de Dalloz et les données "nom et prénom" du portail univ-droit.fr
- Le portail univ-droit.fr est un annuaire des enseignant·es chercheur·ses en droit comportant leurs établissements et leurs laboratoires de rattachement et pouvant comporter également leurs identifiants HAL (l'IdHal ou, s'il n'existe pas, l'AuthorId)).
- Les données concernant leurs établissements et leurs laboratoires de rattachement permettent de renseigner, lors du dépôt de chaque notice, les identifiants HAL de ces structures de rattachement afin d'assurer une identification correcte de l'auteur.
- Les données concernant leurs identifiants HAL (l'IdHal ou, s'il n'existe pas, l'AuthorId) permettent de renseigner, lors du dépôt de chaque notice, les identifiants existants de l'universitaire auteur afin d'éviter de créer un "nouvel auteur" avec son nom dans HAL et ainsi d'assurer une identification correcte de l'auteur. Cela permet également d'aligner les identifiants du portail univ-droit.fr (exemple : adresse email, IdRef) avec les identifiants HAL.

A partir de quand ?

- Chaque nouvelle publication dans les revues éditées par Dalloz donne lieu à dépôt immédiat d'une notice dans HAL, dont le dépôt est en outre notifié à l'auteur.
- Chaque ajout d'universitaire dans l'annuaire d'univ-droit.fr déclenche le dépôt, dans les heures qui suivent, des notices de ses publications dans les revues éditées par Dalloz.

Je suis un·e enseignant·e-chercheur·se en droit et je souhaite déposer un commentaire d'arrêt dans une archive ouverte, quels sont mes droits ?

- Le commentaire d'arrêt ne serait pas "issu d'une activité de recherche" financée au moins pour moitié par des fonds publics. En effet, un auteur de commentaire d'arrêt ne rendrait pas compte de sa recherche, à proprement parler.
 - Il y a une réflexion en cours par les éditeurs et les universitaires sur la répartition entre articles scientifiques (qui, entrant dans le champ d'application de l'article 30 de la loi pour une République numérique, peuvent faire l'objet d'un dépôt), et publications à vocation professionnelle (n'ayant pas forcément vocation à être déposées en libre accès, du moins sans l'accord explicite et ponctuel des éditeurs).
- Seul le dépôt de la notice (le signalement) serait donc possible.

Données NEW

Qu'est-ce qu'un data paper / article de données ?

- Un data paper / article de données contient :
 - La description d'un jeu de données
 - La méthode de son obtention
 - L'endroit où il est mis à disposition sur Internet
 - Le potentiel de sa réutilisation
- Un data paper / article de données ne contient pas :
 - La description des résultats de recherche

Comment déposer un data paper / article de données sur HAL ?

- Avant le dépôt dans HAL
 - Choisir sa revue*
 - Revue dédiée à ce type d'article (data journals)
 - Revue classique qui publie aussi ce type d'article
 - *Vérifier qu'elle effectue le peer review du data paper / article de données
 - Choisir un entrepôt **ouvert** et déposer votre jeu de données
 - Certaines revues peuvent recommander un choix d'entrepôt (rares sont celles qui imposent un entrepôt précis)
 - Certaines revues disposent d'un entrepôt
 - Attribuez un DOI (cf FAQ "**Qu'est-ce qu'un DOI ?**") à votre jeu de données si l'entrepôt ne s'en charge pas automatiquement
 - Rédiger le data paper / article de données
 - **Lier votre data paper / article de données à votre jeu de données**
 - Insérer le DOI du jeu de données dans votre data paper / article de données
 - Le comité de lecture aura besoin d'accéder à vos données pour pouvoir évaluer le data paper
 - Soumettre le data paper / article de données à la revue
 - Différents critères seront évalués par le comité de lecture
 - Importance des données
 - Originalité des données
 - Accessibilité des données
 - Potentiel de réutilisation des données
 - Attribuez un DOI à votre data paper / article de données une fois celui-ci validé
 - **Lier votre jeu de données à votre data paper / article de données**
 - Insérer le DOI du data paper / article de données dans l'entrepôt de votre jeu de données
 - **Lien réciproque entre le data paper / article de données et le jeu de données**
- Dans HAL
 - Connectez-vous à HAL et cliquez sur le bouton « +Déposer »

- Sélectionnez le sous-type de document « Data paper » accessible depuis le type de document « Article dans une revue »
- Déposez votre data paper / article de données
 - La version finale validée (**Postprint**) ou la version éditée (**PDF éditeur**) (cf FAQ "[Je souhaite déposer mes publications scientifiques dans une archive ouverte afin qu'elles soient disponibles en accès ouvert, quels sont mes droits ?](#)")
- Complétez les métadonnées
- Validez le dépôt

[Puis-je relier sur HAL mon data paper / article de données à un jeu de données ?](#)

- Allez dans la section « Ressources associées » du formulaire de dépôt du data paper / article de données
- Choisissez un type de relation dans la liste déroulante
 - **Cite**
 - Est citée par
 - Complète
 - Est complété par
 - A comme version
 - Est une version de
 - Est identique à
 - Fait partie de
 - A comme partie
 - Evaluate
 - Est évalué par
 - **Documente**
 - Est documentée par
 - Est une traduction de
 - Est traduit par
- Sélectionnez un entrepôt dans la liste déroulante
 - HAL
 - **Nakala**
 - **Recherche Data Gouv**
 - Software Heritage
 - **Autre source (autre entrepôt, archive, ...)**
- Recherchez la ressource à associer
 - HAL Id, DOI, SWHID, **mots du titre, nom d'auteur**
- Complétez avec un commentaire (optionnel)
 - Champ en texte libre
- Cliquez sur « Ajouter »

Code source (logiciel) NEW

Comment déposer le code source d'un logiciel sur HAL ?

Il y a 2 modalités de dépôt selon les modalités de développement.

- Si le logiciel a été développé en dehors d'une plateforme de développement en ligne intégrant un outil de contrôle de version ([GitLab](#), GitHub, etc.) : **On archive un répertoire contenant des fichiers sources à un moment donné**
 - Avant le dépôt dans HAL, en local
 - Ajoutez des informations dans des fichiers dédiés et nommés explicitement :
 - la liste de tous les auteurs (fichier AUTHORS)
 - la licence choisie c'est-à-dire les droits d'utilisation du code source déposé (fichier LICENCE)
 - <https://www.data.gouv.fr/pages/legal/licences>
 - les besoins auxquels répond le logiciel (fichier README)
 - Comprimez ces trois fichiers dans une archive (.zip / .tar.gz) et nommez la avec le nom du logiciel ainsi que sa version
 - Il n'est pas possible de déposer dans HAL plusieurs fichiers distincts
 - Il n'est pas possible de déposer dans HAL plusieurs archives distinctes
 - Dans HAL
 - Connectez-vous à HAL et cliquez sur le bouton « +Déposer »
 - Sélectionnez le type de document « Logiciel »
 - Déposez votre archive
 - Complétez les métadonnées
 - Les métadonnées obligatoires : « auteurs » / « licences » / « domaine » / « nom du logiciel »
 - La métadonnée « description » doit être cohérente avec le contenu du fichier README
 - Choisissez de transférer ou non les fichiers de votre archive et les métadonnées vers Software Heritage
 - Création d'une archive du code source sur Software Héritage
 - L'Origin URL de l'archive commencera par « **<https://hal.archives-ouvertes.fr>** »
 - Validez le dépôt
- Si le logiciel a été développé sur une plateforme de développement en ligne intégrant un outil de contrôle de version ([GitLab](#), GitHub, etc.) : **On archive un historique de développement**
 - Avant le dépôt dans HAL, dans la plateforme de développement en ligne
 - Ajoutez des informations dans des fichiers dédiés et nommés explicitement :
 - la liste de tous les auteurs (fichier AUTHORS)

- la licence choisie c'est-à-dire les droits d'utilisation du code source déposé (fichier LICENCE)
 - <https://www.data.gouv.fr/pages/legal/licences>
 - les besoins auxquels répond le logiciel (fichier README)
 - la description du logiciel, son contexte de création (fichier CodeMeta)
 - conçu avec le [CodeMeta Generator](#) (**métadonnées lisibles par les humains et les machines permettant de pré-remplir le formulaire de dépôt de HAL***)
- Archivez le code source sur Software Héritage
 - Solution 1 : Copiez l'URL du code source sur votre plateforme de développement en ligne puis collez l'URL du code source [ici](#) dans le champ « Origin URL »
 - Copiez l'URL « https » dans le menu déroulant « Code » (pour [GitLab](#), GitHub)
 - Solution 2 (pour [GitLab](#), GitHub) : Installez l'extension de navigateur [UpdateSWH](#) puis cliquez sur la petite icône (une disquette) qui s'affiche sur votre dépôt en question
 - La disquette de couleur grise indique : « Pas encore archivé. Cliquez pour déclencher l'archivage »
 - La disquette de couleur jaune indique : « La copie archivée n'est pas à jour. Cliquez pour lancer une mise à jour »
 - L'Origin URL de l'archive commencera par « **<https://gitlab.com>** » (pour [GitLab](#)) ou « **<https://github.com>** » (pour GitHub)
- Avant le dépôt dans HAL, sur Software Heritage
 - Obtenez le SoftWare Hash Identifier (SWHID) de votre code source
 - Depuis l'archive de votre code source sur Software Heritage, cliquez sur l'onglet « Permalinks »
 - Copiez le SWHID avec le bouton « Copy identifier » pour ne pas avoir de retours à la ligne
 - Choisir le SWHID de type « dir »
 - Laissez cocher la case « Add contextual information » pour avoir un SWHID complet
- Dans HAL
 - Connectez-vous à HAL et cliquez sur le bouton « +Déposer »
 - Sélectionnez le type de document « Logiciel »
 - Lorsque vous êtes sur le formulaire de dépôt de HAL et plus précisément sur la seconde partie « Métadonnées, Je renseigne mon dépôt », vous allez pouvoir « charger les métadonnées à partir d'un identifiant ». Les informations associées à cet identifiant permettront de compléter automatiquement votre dépôt.
 - Après avoir collé votre SWHID, cliquez sur « Récupérer les métadonnées »
 - Les métadonnées récupérées (ex : auteurs et affiliations, titre, résumé, mots-clés, etc) sont pré-remplies dans le formulaire de dépôt de HAL.

- **Les métadonnées récupérées proviennent de l'extraction des métadonnées du fichier CodeMeta*.**
- Vérifiez les métadonnées
 - Les métadonnées obligatoires : « auteurs » / « licences » / « domaine » / « nom du logiciel »
 - La métadonnée « description » doit être cohérente avec le contenu du fichier README
 - La métadonnée « code repository » doit avoir un lien qui renvoie bien à la page où est disponible le développement du code ([GitLab](#), GitHub, etc.).
- Validez le dépôt

Puis-je relier sur HAL mon code source à une publication ?

- Allez dans la section « Ressources associées » du formulaire de dépôt du code source
- Choisissez un type de relation dans la liste déroulante
 - Cite
 - **Est citée par**
 - Complète
 - Est complétée par
 - A comme version
 - Est une version de
 - Est identique à
 - Fait partie de
 - A comme partie
 - Evaluate
 - Est évalué par
 - Documente
 - **Est documentée par**
 - Est une traduction de
 - Est traduit par
- Sélectionnez un entrepôt dans la liste déroulante
 - **HAL**
 - Nakala
 - Recherche Data Gouv
 - Software Heritage
 - Autre source (autre entrepôt, archive, ...)
- Recherchez la ressource à associer
 - **HAL Id, DOI, SWHID, mots du titre, nom d'auteur**
- Complétez avec un commentaire (optionnel)
 - Champ en texte libre
- Cliquez sur « Ajouter »